



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/STTM/JM/JLe/rg/78095

8 novembre 2011

### NOTIFICATION<sup>1</sup>

**Sujet : Examen par les pairs du projet de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des études d'impact sur l'environnement (ÉIE) et des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) dans les aires marines et côtières**

Madame, Monsieur,

Dans la décision X/29, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié le Secrétaire exécutif de faciliter le développement de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des études d'impact sur l'environnement (ÉIE) et des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) dans les aires marines et côtières, à partir de l'orientation fournie dans les annexes II, III et IV du rapport de l'atelier de Manille (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/5), et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'examen par les pairs de ces lignes directrices. Selon la demande de la CdP 10, ce projet de lignes directrices volontaires, suite à l'intégration des commentaires et suggestions issus de l'examen technique par les pairs, sera soumis aux fins d'examen et d'approbation à la 16<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), qui se tiendra en avril 2012. La CdP 10 a également reconnu que ces lignes directrices seraient très utiles pour les activités qui ne sont pas actuellement réglementées et n'ont aucun mécanisme d'évaluation de l'impact.

Conformément aux demandes ci-haut mentionnées, le Secrétariat a préparé, avec l'aide d'une équipe de consultants, un projet de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des ÉIE et des ÉES dans les aires marines et côtières, à partir de l'orientation fournie dans les annexes II, III et IV du rapport de l'atelier de Manille (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/5). La préparation du projet de lignes directrices a considéré et traité de toutes les orientations fournies dans les annexes II, III et IV du rapport de l'atelier de Manille (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/5).

Aux Points focaux nationaux CDB et Points focaux OSASTT; autres gouvernements, organisations pertinentes

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

Veillez noter que les documents disséminés aux fins d'examen par les pairs sont les suivants :

- Document No. 1 : Contexte du développement de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des études d'impact sur l'environnement (ÉIE) et des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) dans les aires marines et côtières (disponible au [www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-212-marine-pr1-en.doc](http://www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-212-marine-pr1-en.doc));
- Document No. 2 : Projet de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des études d'impact sur l'environnement (ÉIE) dans les aires marines et côtières (disponible au [www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-212-marine-pr2-en.doc](http://www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-212-marine-pr2-en.doc));
- Document No. 3 : Projet d'orientation sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) tenant compte de la diversité biologique dans les aires marines et côtières (disponible au [www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-212-marine-pr3-en.doc](http://www.cbd.int/doc/notifications/2011/ntf-2011-212-marine-pr3-en.doc)).

Des avis spécifiques sur l'objectif de l'examen par les pairs sont fournis dans chacun des documents.

En tant que tel, les Parties, autres gouvernements et organisations pertinentes sont invités à bien vouloir examiner les documents ci-haut mentionnés et à fournir leurs commentaires et suggestions au Secrétariat ([secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) ou télécopieur +1-514-288-6588) à votre meilleure convenance, **mais au plus tard le 30 novembre 2011.**

Je vous remercie à l'avance pour votre soutien continu aux travaux de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaïf  
Secrétaire exécutif